

Parcours certifiant dans la filière secteur sportif en voie professionnelle

Lycée professionnel

Première

Terminale

Bac +1 (dont 12 semaines de PFMP)

UF3S

Unité facultative « sensibilisation
au secteur sportif »

CSE2S MAPS

Après obtention du Bac Pro, certificat
de spécialisation « encadrement secteur
sportif, option multi-activités physiques
ou sportives pour tous »

Obtenir le CSE2S MAPS
est l'une des conditions
d'obtention de la

**carte professionnelle
d'éducateur sportif,**

obligatoire pour exercer ce
métier contre rémunération